

RPI Appenwihr-Hettenschlag-Logelheim

Aménagements spécifiques

Avant de venir à l'école

Les parents jouent un rôle actif dans le respect des gestes barrières (*explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, fourniture de masques « grand public » de catégorie 1...*);

Les parents d'élèves :

- s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.
- informent immédiatement l'école en cas de symptômes chez leur enfant ou chez une personne ayant été en contact avec leur enfant

Les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Transport scolaire

Le transport scolaire fonctionne normalement aux horaires habituels. **Le port d'un masque « grand public » de catégorie 1 est obligatoire à partir de 6 ans (enfant en CP).**

Horaires

Maintien des horaires des écoles et des horaires du transport scolaire.

Accès aux écoles

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque « grand public » de catégorie 1 et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

L'arrivée et le départ de l'école dans le RPI :

- Accueil des élèves
 - dans les cours des écoles de Hettenschlag et de Logelheim
 - école maternelle d'Appenwihr :
 - accueil entre 8h et 8h30 des élèves dans la cour de l'école (lundi et mardi pour la classe de MS/ GS ; jeudi et vendredi pour la classe de PS/MS)
 - accueil entre 8h et 8h30 des élèves dans la classe (jeudi et vendredi pour la classe de MS/ GS ; lundi et mardi pour la classe de PS/MS) :

- Pour les accueils en classe, un seul adulte pourra accompagner l'enfant : il ne sera pas possible d'entrer avec un autre adulte ou un autre enfant. L'adulte devra porter un masque « grand public » de catégorie 1 et se désinfecter les mains avec une solution hydroalcoolique située à l'entrée de l'école. Il ne faudra pas s'attarder dans les couloirs et maintenir une distanciation physique d'au moins un mètre.

- Sorties des élèves
 - Ecole d'Appenwihr : sortie des élèves par les deux sorties (la classe de MS/GS sortira par la salle de motricité ; la classe de PS/MS sortira par l'entrée de l'école maternelle)
 - Ecole de Logelheim : sortie des élèves par les deux accès à la cour
 - Ecole de Hettenschlag : sortie des élèves depuis l'accès principal de la cour d'école (classe de M. Starck) et depuis l'issue de secours côté ouest (Mme Lapprand)



- **Les familles évitent les rassemblements au temps d'accueil et de sortie devant les écoles et au niveau des arrêts de bus. Il faudra respecter les règles de distanciation physique. Le port du masque « grand public » de catégorie 1 est obligatoire.**

Le port du masque pour les élèves

Pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire.

Pour les élèves des écoles élémentaires (à partir du CP), le port du masque « grand public » de catégorie 1 est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève durant la classe

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrières.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.



Il est indispensable que les parents ou personnes autorisées à prendre l'enfant, signalés en début d'année scolaire, soient joignables. Les modifications des coordonnées téléphoniques doivent être signalées.

- Consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne
- Poursuite stricte des gestes barrières.



L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis écrit du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade.